

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes

Service régional de l'alimentation

Affaire suivie par : BRIGITTE BARTHELET

Téléphone : 06-82-18-40-00

Courriel :

brigitte.barthelet@agriculture.gouv.fr

sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Lutte contre la flavescence dorée et son vecteur Comité technique départemental du Diois du 19/02/2020 à Vercheny

Participants

ASTIER PASCALE Référent

ACHARD THOMAS Référent

BAÏETTO JOËL Référent/COMM TECH /
CA

BARNIER OLIVIER Référent/COMM TECH /
CA

BARTHELET BRIGITTE SRAL

BEC DENIS FREDON

BEGOU MATTHIEU EXCUSE

BROCCHIERI SOPHIE SYNDICAT

BRUN NATHALIE Référent / CA

DECORSE GAEC Référent

FERREYRA SOPHIE SYNDICAT

LAFARGUE MARIE SYNDICAT

Excusés :

COLOMB LISE Référent

BRETAGNOLLE FELIX Référent

CASCHETTA GENEVIEVE SRAL

FERMOND NICOLAS COM TECH

MAILLEFAUD JEAN DENIS Référent /COM TECH/CA

MERIC PAUL CHAMBRE AGRICULTURE

MILLET FLORE Référent

POISSON ALINE FDGDON:

LOMBARD FABIEN Référent /CA

MEJAN ISABELLE CHAMBRE
AGRICULTURE

MONGE REMI Référent

MOUYON BRUNO Référent

PAPE SEBASTIEN Référent /CA

PELISSIER BERNARD Référent / COMM
TECH / CA

RABEL OLIVIER Référent

TEYSSOT JACKY COMM TECH/CA

THEVENET SYLVAIN Référent

VINCENT JEROME Référent

Ordre du jour :

Rappel situation fin 2017 (SRAL)

Bilan contrôles arrachages (FREDON/SRAL)

Bilan suivi biologique 2018 (CA26)

Bilan surveillance FD (FREDON)

1/7

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes – 16 B
rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 LEMPDES

Tél. : 04 73 42 14 14 - <http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

Analyse de risque 2020 (SRAL)
Propositions 2020 (SRAL)
Bilan fonctionnement 2019 (syndicat)
Organisation

Participation
Bilan financier
Perspectives 2020 -

Thème	Données	Observations - Suites
Bilan 2019		
Périmètre de lutte obligatoire 2019	Surface du PLO Diois : 1325,45 ha	
Bilan prospection 2019	Quantitatif : Surface prospectée : 932.21 ha Prospection encadrée : 911.21 ha Prospection autonome : 14.94 ha % atteinte objectif : 100%	
	Qualitatif : Remarques récurrentes concernant le sérieux des prospecteurs qui seraient moins attentifs que les vignerons. Les formations dispensées aux vignerons sont très hétérogènes entre encadrant FREDON ;	Formation FREDON/vignerons : S'assurer que les critères de reconnaissance des symptômes soient bien transmis AUX VIGNERONS de façon identique par les inspecteurs FREDON Les vignerons souhaitent que les inspecteurs FREDON aient l'historique des contaminations sur leurs GPS pour augmenter la vigilance sur les parcelles déjà contaminées dans le passé. (à risque).
Bilan contamination 2019	Nb ceps ; 44 Nb parcelles 24 Surfaces parcelles FD+ :19.68ha Parcelles > 20 % :0	
SBV- Traitements	comptage larvaire et piégeage adultes : réalisé par la CA26	
Réseau de piégeage (selon cahier des charges DRAAF)	29 points d'observation dans le Diois 22 sur la zone du foyer 7 sur le reste de l'appellation	
	Aucun risque vecteur identifié dans la zone des foyers	
Traitements	Dates clefs <ul style="list-style-type: none"> • T1 : Du mardi 18 juin au jeudi 27 juin 2019 inclus • T2 : Du mardi 25 juin au jeudi 04 juillet 2019 Contrôles de traitements : 0 contrôle en 2019	Contrôles plus fréquents en 2020

Vignes mères	VM : % des parcelles prospectés : 100	
Communication	VMG : surface en suspension PPE : 0 Actions de communication et d'information : L'absence de publication des bilans de surveillance hebdomadaires pendant la prospection a été signalée et regrettée.	Poursuivre la publication régulière des bulletins « surveillance » pendant la période de prospection

Perspectives 2020		
Thème	Données	Observations - Suites
PLO 2020	Voir tableau et cartes	
Prospection 2020	Communes contaminées en prospection encadrée fine 100% Communes à risque essaimage : prospection fine 100% des quartiers des communes concernés. Communes saines du PLO : Poursuite du rotationnel en prospection encadrée sauf 2 communes Montclar et Recoubeau-Jansac 50% autonomie et reste en encadré	Souhait <u>d'une transition</u> de la surveillance pour passer progressivement d'une prospection encadrée des communes saines ou assainies vers une prospection autonome : Plusieurs hypothèses proposées par le syndicat : 1-Seuls les vigneron ayant des parcelles sur une commune en autonomie surveillent leur commune 2-Surveillance ouverte à tous les volontaires selon un principe de solidarité 3-Recrutement de 2 encadrants par le syndicat pour assurer la logistique et l'organisation sur le modèle FREDON. Dans tous les cas : confirmation et prélèvements par la FREDON
Stratégie de traitement insecticide voir tableau	2 traitements insecticides sur les 4 communes à foyers de 2019 dont 2 zones infra communales sur Pontaix et Vercheny et le reste de ces 2 communes à 0 traitement	

Vignes non cultivées	vignes sauvages	<p>La biovallée, lauréate du programme « Territoires d'Innovation 2019 » a obtenu un financement pour des mesures agro-écologiques dans lesquelles le repérage et l'élimination des vignes sauvages sur les communes contaminées s'inscrit. Ce programme devrait commencer en 2021 avec une part d'autofinancement de 20% en 2021.</p> <p>Il demeure un problème technique non encore résolu concernant les techniques : d'arrachage et de dévitalisation des repousses dans le cours des ruisseaux ou sur les bords de rivière.</p> <p>Le SRAL peut-il aider financièrement cette action comme en Savoie en 2019 ?</p>
Communication Action d'information	Toutes les données flavescence dorée sont relayées sur le site internet du syndicat	

Synthèse des décisions du comité technique

N°INSEE	Communes	statut_conta_2019	Modalité de prospection	Traitement insecticide
		SCE: susceptible d'être contaminée par risque essaimage SC: susceptible d'être contaminée C2019: commune avec foyer FD 2019 C2018: commune avec foyer 2018 CZT2019: commune contaminée par zone tampon de 500 m 2019 CZT2018: commune contaminée par zone tampon de 500 m 2018		
26001	Solaure en Diois	SCE	100% fine	0
26011	Aouste-sur-Sye	SC	100% fine	0
26015	Aubenasson	SC	100% fine	0
26019	Aurel	C-2019	100% fine	2
26025	Barnave	SC	100% fine	0
26027	Barsac	C-2019	100% fine	2
26035	Beaufort-sur-Gervanne	SC	-	0
26086	Châtillon-en-Diois	SC	-	0
26113	Die	SC	100% fine	0
26122	Espenel	C-ZT2018	100% fine	0
26159	Laval-d'Aix	SC	100% fine	0
26167	Luc-en-Diois	SC	100% fine	0
26178	Menglon	SC	-	0
26195	Montclar-sur-Gervanne	SC	50% fine encadrée 50% fine autonome	0
26204	Montlaur-en-Diois	SC	-	0
26205	Montmaur-en-Diois	SC	-	0
26234	Piégros-la-Clastre	SC	-	0
26246	Ponet-et-Saint-Auban	SC	-	0
26248	Pontaix	C-2019	100% fine	0
26248	Pontaix	C-2019	100% fine	1
26253	Poyols	SC	-	0
26262	Recoubeau-Jansac	SC	50% fine encadrée 50% fine autonome	0
26289	Saillans	SCE	100% fine	0
26296	Saint-Benoit-en-Diois	SC	-	0
26299	Sainte-Croix	SC	100% fine	0
26327	Saint-Roman	SC	-	0
26328	Saint-Sauveur-en-Diois	SCE	100% fine	0
26328	Saint-Sauveur-en-Diois	SC	-	0
26346	Suze	SC	-	0
26368	Vercheny	C-2019	100% fine	0
26368	Vercheny	C-2019	100% fine	2
26371	Véronne	SC	-	0

6/7

Liste des pièces jointes au compte rendu

Diaporama : » Comité technique flavescence dorée Diois 19 février 2019 »

La cheffe du pôle Qualité et protection des végétaux

Geneviève CASCHETTA

Diffusion :

Participants au comité technique
DRAAF/SRISET (G.CHANU)
FREDON (D.BEC ou S.GRANJON)